



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 septembre 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-09**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Pouvoirs : 00 Pour : 10 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le dix huit septembre deux mil dix huit à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du onze septembre deux mil dix huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Françoise DÉTOURNÉ, Florence DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

**Absents** : MM. Elisabeth COURBOIS, Christophe DUEZ, Angélique FAVRE & Cyrille GOUILLARD.

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Travaux de mise en sécurité des accès à l'école, aux commerces et au centre bourg**

Monsieur le Maire rappelle que les date et heure limite de réception des offres en Mairie avait été fixée au 6 août 2018 à 16h30 et que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en séance d'ouverture de plis le 4 septembre suivant à 19h00.

Le contenu des offres reçues peut se résumer ainsi qu'il suit :

Offre n°	Désignation de l'entreprise	Prix de base (HT)	Variante autorisée (HT)
1	DUFFROY TP	667 809,50 €	
2	S.A.R.L BALESTRA TP	534 127,17 €	496 693,27 € (utilisation d'un matériau de couche de forme en grave non traitée 0/31.5 type recyclée)
3	SNPC (ETABLISSEMENT DE LHOTELLIER TP)	548 000,00 €	

Invité à se prononcer sur la question, le conseil municipal :

- décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'offre (sous forme de variante) de l'entreprise BALESTRA TP à Avesnes-le-Comte (62810), 124 rue de la poste, pour un montant de **QUATRE CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS VINGT SEPT CENTIMES HORS TAXES.**

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à la présente décision.

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,  
Le Maire